

Pays de la Loire, Maine-et-Loire
Montsoreau
1 passage du Marquis-de-Geoffre

Maison, ancien tribunal seigneurial de Montsoreau 1, passage du Marquis-de-Geoffre

Références du dossier

Numéro de dossier : IA49009669
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison, tribunal
Précision sur la dénomination : ancien tribunal seigneurial

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1813. B1 35, 38 ; 2011, B, 39

Historique

Dans l'aveu qu'elle rend au roi René en 1480, Jeanne Chabot, dame de Montsoreau et veuve de Jean II de Chambes, mentionne plusieurs éléments constitutifs de la basse-cour de son château, évoquant les bâtiments, mais aussi les « portal, portes, [...] barrières [...] et aultres deffences, appartenances à chastel et forteresse [...] et autres appartenances quelconques, avec ma basse court estant en la closture et pourprins de mondit chastel ». Toutefois, s'il semble évident qu'une porte ferme cette basse-cour, il n'est nulle part fait mention de cette maison à passage couvert, alors que tous les autres bâtiments qu'encore aujourd'hui on peut rattacher à cette partie occidentale de la basse-cour sont décrits (église castrale et corps de l'angle nord-ouest). Au vu du long et très détaillé descriptif de cet aveu féodal, il serait donc étonnant que cette salle de justice ou ce bâtiment ait déjà existé en 1480.

Ce même texte rappelle que la baronnie de Montsoreau dispose, par ailleurs, des « droictz de justice haulte, basse et moyenne », exercée par les officiers seigneuriaux, sénéchal, châtelain ou prévôt selon les crimes et délits. Il devait ainsi y avoir antérieurement un lieu où était rendue la justice : peut-être un autre bâtiment (mais non cité dans l'aveu ?), voire dans le château lui-même.

C'est donc sans doute après 1480, entre la fin du XVe et le début du XVIe siècle, qu'est construit ce bâtiment. Il intègre, en façade extérieure, au sud, un pan de mur plus ancien, qui devait relever d'un état antérieur de l'enceinte de la basse-cour. Si l'identification de cette maison comme tribunal seigneurial n'est rapportée que dans des documents tardifs, il semble bien, au regard de ses caractéristiques, que ce dût être le cas dès sa construction.

Il garda probablement son usage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et c'est sans doute au cours de la période révolutionnaire, lorsque les droits de justice seigneuriaux furent supprimés, que ce bâtiment fut réaffecté et baillé en boutiques (cordonnier et bonnetier) et habitation. Formant, avec un jardin attenant et une cave située à proximité, le second lot de cette vente, cet ancien tribunal est cédé lors de la vente aux enchères du château de Montsoreau par Charles du Bouchet de Sourches-Tourzel, en 1804. Cet édifice est depuis lors une habitation et, au cours du XXe siècle, il fut acquis, ainsi que le château, par le Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Période(s) principale(s) : limite 15e siècle 16e siècle, 18e siècle
Période(s) secondaire(s) : 19e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Camus ()

Description

Cette maison est située dans l'ancienne basse-cour du château fort, en limite de l'ancienne enceinte. Elle abrite la grande porte et le passage couvert donnant accès à ce site castral depuis la place des Diligences, qui formait le centre du bourg ancien.

Sur rue, l'examen des maçonneries montre qu'un premier bâtiment, ou un mur, préexistait, qui était en moyen appareil (de gabarit assez réduit, cependant) et était peut-être en connexion avec les parties basses de l'église. Seul un pan de cet ancien mur est conservé en élévation dans le bâtiment actuel.

Construit en moyen appareil de tuffeau (mais d'un gabarit plus important que le précédent), cet édifice vient flanquer la partie haute de l'église couvrant en partie basse le passage carrossable et la porte cochère qui constituent l'accès à la basse-cour et de là au château. Les vantaux de cette grande porte ont disparu, mais on en discerne les yeux des anciens pivots. L'embrasure de la porte est assez épaisse et forme une rupture de maçonnerie avec le mur oriental du passage couvert, ce qui tend à montrer l'antériorité de la construction de la porte sur le reste de ce bâtiment.

Cette maison-porche, relativement uniforme en façade extérieure sur rue, est constituée de parties distinctes, nettement discernables en façade intérieure sur cour.

La travée occidentale compte un soubassement, un rez-de-chaussée surélevé, un étage-carré et un comble à surcroît. En façade nord (où les autres baies ont été remaniées), la porte qui ouvre sur le soubassement est à encadrement chanfreiné et couvrement en accolade ; servant d'écurie en 1804, cet espace peut avoir eu un usage dans le fonctionnement judiciaire. Le vantail de cette porte est sans doute du XVIIe ou du XVIIIe siècle et est constituée par un assemblage de planches fixées à un bâti de revers en croix de Saint-André au moyen de clous, avec un jeu d'alternance entre clous en bois et clous forgés. Le rez-de-chaussée surélevé accueille une salle plus spécifiquement désignée comme étant le tribunal dans le descriptif de la vente de 1804. Une telle surélévation est usuelle dans les tribunaux seigneuriaux. Elle est dotée d'une porte ouvrant sur un balcon de pierre qui est un ajout récent succédant à un perron à balustrade ; rien, cependant, ne permet d'établir qu'il y avait là à l'origine une telle structure en avancée. La baie originelle (fenêtre ou porte ?) a disparu et la porte qui ouvre sur le balcon résulte d'un remaniement, mais à côté de celle-ci subsistent les vestiges d'une petite fenêtre médiévale (murée et peut-être tronquée), sous la forme d'un petit linteau orné d'un chanfrein en accolade. Une étroite baie quadrangulaire, aujourd'hui murée, donnait aussi le jour à la salle de ce rez-de-chaussée surélevé depuis le passage couvert. L'étage-carré, côté rue, prend le jour par une fenêtre qui peut être datée de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle au vu de son linteau en accolade et de son encadrement mouluré à double cavet avec congés et bases prismatiques.

La travée orientale, composée du passage au rez-de-chaussée est couverte d'une salle sur plancher à bousillage. En partie haute, sa façade sud, sur rue, est maçonnée et percée de deux baies qui relèvent de remaniements tardifs : une fenêtre à l'étage-carré et une lucarne pour le comble à surcroît. Sur cour, la façade nord, portée par un poitrail, est en pan-de-bois à armature en losanges aux décharges perpendiculaires entre elles. Ces motifs sont soulignés par un hourdis constitué de petits blocs de tuffeau, carrés et posés sur l'angle dont chaque arête est encadrée d'une brique de faible épaisseur. Ce jeu sur le bois, la pierre et la brique procède d'une recherche de polychromie rare en Saumurois. Les raccords latéraux à l'armature primaire montrent toutefois des hésitations dans la mise en œuvre de ce décor, les hourdis offrant ici des géométries moins régulières. Deux poteaux encadrent une baie autrefois géminée à appui saillant et encadrement moulurés, dont le meneau qui la divisait a disparu. Son allège est constituée de potelets avec hourdis de pierres de taille de tuffeau, alors que le dessus de fenêtre, jusqu'à la sablière, où là aussi le pan de bois est constitué de potelets présente un hourdis où l'on retrouve brique et tuffeau, ici dans une alternance de carrés superposés.

Ce panneautage est ainsi particulièrement ornemental et relève d'un type qui n'apparaît qu'à la fin du XVe siècle pour devenir, tout au long du XVIe siècle, un marqueur des architectures de prestige en pan de bois dans un large val de Loire. Le comble n'est pas habitable et la charpente est à fermes et pannes portées par des arbalétriers, d'un type très voisin de celui que l'on trouve dans la chapelle nord de l'église castrale (sans doute de peu antérieure), mais avec un contreventement plus sophistiqué (sous-faîtière sur aisseliers entre les poinçons). Le toit, à longs pans et à coyaux, a été restauré et est aujourd'hui couvert d'ardoises, mais dans la vue de Montsoreau de la collection de François-Roger de Gaignières, en 1699, on peut noter qu'il était couvert de tuiles. Il s'agit vraisemblablement d'un choix de couverture qui, là encore, permettait de distinguer visuellement ce bâtiment dans le paysage du bourg, où l'ardoise dominait largement. Il est d'ailleurs à noter que sur cette même vue, le seul autre bâtiment couvert de tuiles au sein de la basse-cour du château est la tourelle d'escalier de la maison dite du Sénéchal, dont une partie servait donc de logement au juge des seigneurs de Montsoreau, qui empruntait précisément cette vis pour accéder au tribunal. Devenus logements, les intérieurs ont tous été nettement repris et cloisonnés au début du XIXe siècle, les salles de l'étage-carré disposant de cheminées à encadrements néoclassiques stuqués (avec pilastres cannelés et frises d'acanthes et de feuilles d'eau).

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : brique ; moyen appareil ; pan de bois

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré, comble à surcroît

Type(s) de couverture : toit à longs pans ; pignon couvert

Escaliers : escalier intérieur

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

Aujourd'hui devenu une habitation, cet ancien tribunal de justice seigneurial formant également le porche d'entrée de l'ensemble du site castral est un bâtiment qui peut être daté de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle. Il conserve des éléments remarquables, dont notamment une façade en pan de bois richement orné qui relève d'une mise en œuvre et d'un type très ostentatoire. Il recèle ainsi de plusieurs éléments de distinction sensés, vraisemblablement, en souligner symboliquement l'importance, comme espace de transition entre le site castral et le village, mais aussi comme lieu de justice.

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales de Maine-et-Loire ; 5 E 37 / 22. **Notaires**. Vente du château de Montsoreau et de ses dépendances par Charles Louis Yves de Bouchet de Sourches-Tourzel et Augustine Eléonore de Pons son épouse (6 messidor An XII, 25 juin 1804).
- Archives départementales de Maine-et-Loire ; 1 J 4414. **Archives privées. Pièces isolées et petits fonds**. Aveu rendu au roi René d'Anjou par Jeanne Chabot, dame de Montsoreau (15 avril 1480).

Bibliographie

- BIGUET, Olivier, LETELLIER-d'ESPINOSE, Dominique. **Les maisons en pans de bois d'Angers. L'apport de la dendrochronologie et des sources documentaires**. In : ALIX, Clément (dir.), ÉPAUD, Frédéric (dir.), *La construction en pans de bois au Moyen Age et à la Renaissance*, Rennes/Tours : Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2013.
p. 181-199
- HUNOT, Jean-Yves. **Le pan de bois antérieur au XVIe siècle dans l'habitat seigneurial de l'Anjou**. In : ALIX, Clément (dir.), ÉPAUD, Frédéric (dir.), *La construction en pans de bois au Moyen Age et à la Renaissance*, Rennes/Tours : Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2013.
p. 161-179. Voir notamment p. 173-174

Annexe 1

AD Maine-et-Loire ; 1 J 4414 et 5 E 37 / 22.

Document 1

AD Maine-et-Loire ; 1 J 4414. **Archives privées. Pièces isolées et petits fonds**. Aveu rendu au roi René d'Anjou par Jeanne Chabot, dame de Montsoreau (15 avril 1480).

[...] 37. Item ma justice à quatre pilliers ainsi et par la forme et manière qu'elle appartient à seigneur baron pur pugnir et corriger les malfaiteurs selon l'exigence des cas par eulx perpétrez à l'exemple de tous, et pour exercer ma justice en madicte baronnie et les fins et mectez d'icelle j'ay droit de mectre et instituer juge ou seneschal chastellain enquesteur greffier prévostz sergens et tous autres officiers qui appartiennent et peuvent appartenir à exercer juridicion de baronnie, et ay droit de faire tenir mes assises par mondit seneschal dudit lieu quatre foiz l'an, et les pletz par mondit chastellain de huit jours en huit jours ou à autre jour ensuivent s'il y avoit légitime empeschement pour feste solempnelle ou autrement, et les plez de madicte prévosté de huit jours en huit jours. Ausquelx pletz mondit chastellain peut congnoistre de toutes actions personnelles jusques à soixante solz et au dessoubz et de doumaiges de bestes prinses en doumaiges. Et les greffes de mesdictes assises et pletz de madicte chastellenie et banleue j'ay de coustume de les bailler à ferme de temps à autre et vallent communs ans de vingt et cincq à trente livres tournois de ferme ou environ.

38. Item j'ay par toute madicte baronnie et seigneurie de Montsoreau toute justice et juridicion haulte, moienne et basse, mère, mixte et impère et tout ce que en despend et peut despendre appartenant a seigneur baron, et la pugnicion

et correction et toute autre disposition de tous et chacuns les cas criminelz et autres deliz perpétrez en icelle quant la congnoissance en est prévenue à moy et à mes officiers [...].

Document 2

AD Maine-et-Loire ; 5 E 37 / 22. **Notaires.** Vente du château de Montsoreau et de ses dépendances par Charles Louis Yves de Bouchet de Sourches-Tourzel et Augustine Eléonore de Pons son épouse (6 messidor An XII, 25 juin 1804).

Aujourd'hui, ce six messidor l'an douze de la République, sur les dix heures de la matinée.

Par devant nous, Florent François Lamiche, notaire public à Montsoreau, ressort du tribunal de paix de Saumur, division du sud, département de Maine-et-Loire, soussigné.

Cahier des charges sous lesquelles il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens cy après, le six messidor de l'an douze sur les dix heures du matin au château de Montsoreau, commune du même nom, sur la Loire.

Désignation des biens

[...] 2°. La maison dite le Palais, occupée par Charles Girault, bonnetier, et Marie Lavois, son épouse, consistant dans une petite boutique sur la rüe et adossée au jardin de la maison dite du Sénéchal ; deux autres boutiques sur la rüe, l'une occupée par Barré, cordonnier, et ledit Girault ; d'une chambre dite le Palais, grenier sur le tout et cave servant d'écurie sous cette dernière chambre ; deux appartements au-dessus du porche servant d'entrée au château. Une cave sous la première cour dudit château dont l'exploitation se fait par le dessous tendant de la place de Montsoreau à la rivière de Loire, un jardin augmenté du terrain qui sert maintenant de passage à la maison dite du Sénéchal et encore d'un espace de terrain pris sur ladite cour à partir du jambage ouest de sa porte d'entrée, de sorte que ce jardin comprendra tout le terrain qui se trouve entre ladite maison et le mur de clôture sur la rivière. Cette augmentation de jardin nécessitant un mur de clôture, il sera fait à frais communs entre les acquéreurs du premier et second lots, à la hauteur de deux mètres quarante trois centimètres ou sept pieds et demi.

[...] N.B. La transcription complète de la vente est placée en annexe de la notice relative au château de Montsoreau. Ce lot fut adjugé pour 4200 francs à Louis Moricet (marchand) et Renée Loiseleur son épouse.

Illustrations



Vue d'ensemble depuis la place des Diligences.
Phot. Bruno Rousseau,
Phot. Youenn Communeau
IVR52_20114902509NUCA



Vue générale (église à gauche, palais à droite).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900954NUCA



Vue d'ensemble sur l'église castrale (à gauche) et le palais de la Sénéchaussée (à droite).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20124901655NUCA



Baie de l'étage, avec
linteau à accolade.
Phot. Bruno Rousseau,
Phot. Youenn Communeau
IVR52_20114902510NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Montsoreau : présentation de la commune (IA49010823) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Montsoreau

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Château de Montsoreau (IA49009670) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Montsoreau, 3 passage du Marquis-de-Geoffre

Auteur(s) du dossier : Florian Stalder

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire -
Conservation départementale du patrimoine



Vue d'ensemble depuis la place des Diligences.

IVR52_20114902509NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau, Auteur de l'illustration : Youenn Communeau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale (église à gauche, palais à droite).

IVR52_20134900954NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue d'ensemble sur l'église castrale (à gauche) et le palais de la Sénéchaussée (à droite).

IVR52_20124901655NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Baie de l'étage, avec linteau à accolade.

IVR52_20114902510NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau, Auteur de l'illustration : Youenn Commeneau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation